

DECRET N° 2010-123 DU 28 AVRIL 2010

portant approbation du budget prévisionnel du
Centre National d'Essais et de Recherches des
Travaux Publics (CNERTP) pour l'exercice 2010.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2009-260 du 12 juin 2009, portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2007-444 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Délégué auprès du Président de la République, Chargé des Transports, et des Travaux Publics ;
- Vu** le décret n° 2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances;
- Vu** le décret n° 83-455 du 23 décembre 1983 portant approbation des statuts du Centre National d'Essais et de Recherches des Travaux Publics (CNERTP) ;
- Sur** proposition du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé des Transports Terrestres, des Transports Aériens et des Travaux Publics :
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 mars 2010 ;

GS

DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé le budget prévisionnel du Centre National d'Essais et Recherches des Travaux Publics (C N E R TP) pour l'exercice 2010 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 avril 2010

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Idriss L.DAOUDA

Le Ministre Délégué auprès du Président de
la République, Chargé des Transports Terrestres,
des Transports Aériens et des Travaux Publics,



Nicaise Kotchami FAGNON

Ampliations : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; HCJ 2 CE S 2 ; HAAC 2 ; SGG 4 ; MEF 5 ; MDCTTTATP/PR 5 ; AUTRES MINISTERES 28 ; DGAE-DGCPE 2 ; DGB-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 ; DPE-DAN-DLC 3 ; CNERTP 4 ; BBDAN-DNC 3 ; GCONB 2 ; INSAE 3 ; UAC-FASEG-ENAM 3 ; JORB 1.

5 3